

leurs privilèges et prérogatives. On les appelle les conservateurs.

L'attitude des libéraux, au rebours de celle des conservateurs, s'appuie sur la croyance que l'intérêt général est supérieur à tout intérêt particulier, qu'il prédomine sur les intérêts particuliers. Elle est fondée sur la croyance dans la subordination des intérêts de classe à ceux de la collectivité. Elle présuppose que l'avantage de tous est l'avantage de chacun.

M. QUINN: Le libéralisme est mort; il attend l'entrepreneur de pompes funèbres.

M. POULIOT: Ce sera le sort de mon honorable ami après les élections.

A la dernière assemblée annuelle de la banque Royale du Canada tenue le 9 janvier dernier, sir Herbert Holt, a exprimé l'avis, en proposant l'adoption du rapport des directeurs, que le Canada devrait suivre l'exemple du président Hoover. Encore un tory qui nous propose de suivre l'exemple des Etats-Unis et d'établir un conseil consultatif sans esprit de parti, composé de représentants éminents de l'industrie, de l'agriculture et des ouvriers. En proposant l'adoption du rapport, il a prononcé ces paroles:

Des représentants de l'industrie, de l'agriculture et des ouvriers qui contribueraient à l'élaboration et à l'exécution des mesures efficaces propres à maintenir l'équilibre qui assurerait la prospérité de l'Etat.

Le lendemain matin, la *Gazette* de Montréal vantait la proposition de sir Herbert Holt. Il serait intéressant de connaître les dessous du projet. Le 25 avril, le même journal publiait un article de fond pour appuyer la requête de la *Montreal Light, Heat & Power Company* et d'autres compagnies particulières d'énergie électrique dans Québec qui sollicitent l'abrogation de "l'impôt fédéral sur le revenu, lequel crée une inégalité par l'exemption accordée à la clientèle des services publics de l'Etat, comme la compagnie hydroélectrique de l'Ontario et par la forte imposition de la clientèle des compagnies particulières." Après la publication de cet article, la mèche a été vendue. Le prix de l'électricité est bien plus élevé dans la province de Québec que dans toute autre province. Comme mon honorable ami de Beauharnois (M. Raymond) le disait avec beaucoup de discernement le 6 mars 1928:

Si le consommateur paie trop cher l'électricité dans la cité de Montréal, et, en fait, il la paie trop cher, ce n'est pas à cause de l'impôt fédéral payé par la compagnie, mais à cause des profits exorbitants qu'elle réalise aux dépens du consommateur; et quand, sous prétexte qu'une compagnie d'Ontario, la compagnie *Hydro-Electric*, ne paie pas l'impôt, pour entre autres, la bonne raison qu'elle ne fait pas de bénéfices, elle demande une exemption de l'impôt sur les bénéfices réalisés non seulement sur l'électricité vendue aux citoyens de Montréal, mais sur celle vendue aux Etats-Unis, sur le commerce du gaz, dans divers autres branches de com-

[M. Pouliot.]

merce, et sur ces placements, elle veut simplement détourner l'attention du public qui réclame à bon droit une diminution dans le prix de l'électricité.

Une action de la *Montreal Light, Heat & Power Company* achetée pour \$85 en 1908 rapporte jusqu'à date au détenteur le grand total de \$1,770. Imaginez-vous cela. Le 6 mai, mon honorable ami de Mont-Royal (M. White) a déclaré:

En un mot, suivant moi, la seule façon d'être juste en matière d'impôts est d'abolir complètement la taxe sur le revenu concernant les compagnies d'utilités publiques.

Le lendemain, la *Montreal Light, Heat and Power Company* augmentait son dividende! Le 3 mai, sir Herbert Holt, au cours d'une entrevue aux journaux, répéta qu'une telle taxe "créait une distinction injuste". Si on écoutait son raisonnement, il n'y aurait aucune limite aux profits exorbitants. Vu que le conseil de comté de ma circonscription et les conseils des autres municipalités locales ont protesté contre la demande de sir Herbert Holt, je félicite le ministre des Finances de l'avoir refusée dans l'intérêt public. N'avons-nous pas déjà un conseil composé d'hommes de compétence plus qu'ordinaire, représentant l'industrie, l'agriculture et le travail, qui élabore et exécute des mesures pour maintenir l'équilibre qui assure la prospérité? Ne trouvons-nous pas ce conseil-là ici? Oui, nous l'avons déjà: c'est le gouvernement Mackenzie King, que je suis heureux d'appuyer.

1. Je parlerai d'abord du travail. Le travail fut à l'origine représenté par le premier ministre; c'est aussi le premier ministre actuel qui fut le premier rédacteur de la *Gazette du Travail*; c'est lui qui élabora la loi des différends industriels; sir Wilfrid Laurier le choisit comme le premier ministre du Travail que le Canada ait eu; c'est encore à M. King que revient la nomination d'un commission royale concernant l'enseignement technique; il est l'auteur d'un ouvrage célèbre intitulé: "*Industry and Humanity*" et il est une autorité sur les problèmes ouvriers et le droit constitutionnel. Le ministre du Travail actuel (M. Heenan), qui est mécanicien de locomotive et scaphandrier, est né dans une chaumière en Irlande. Il est l'auteur de la loi des pensions de vieillesse, dont l'application profite à 43,000 personnes aujourd'hui dans l'Ontario et les quatre provinces de l'Ouest.

M. QUINN: L'honorable député devrait descendre au fond de la mer et regarder ce qu'il y a.

M. POULIOT: La remarque de mon honorable ami me montre qu'il y a de bons et de mauvais Irlandais. Quand mes honorables amis seront devenus vieux, ils pourront émi-